



PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

Pays: MADAGASCAR

Document de Projet

Titre du projet	GESTION DU BUDGET POUR LA CROISSANCE INCLUSIVE ET LA REALISATION DES ODD
Effets PNUAD/DPP	Les populations vulnérables, dans les zones d'intervention, accèdent aux opportunités de revenus et d'emplois, améliorent leurs capacités de résilience, et contribuent à une croissance inclusive et équitable pour un développement durable.
Résultats attendus :	Les institutions et les acteurs, au niveau national et local, utilisent des outils et mécanismes facilitant à la fois l'atteinte des OMD/ODD et une aide au développement plus efficace.
Partenaire de Mise en Œuvre :	Ministère des Finance et du Budget (MFB)
Parties Responsables :	Ministère en charge de l'Industrie, du développement, du secteur privé et des petites et moyennes entreprises Ministère en charge en du Commerce et de la consommation, Ministère en charge de l'emploi, de l'enseignement technique et de la formation professionnelle Ministère de l'Economie et de la Planification INSTAT

Brève description

Le programme « GESTION DU BUDGET POUR LA CROISSANCE INCLUSIVE ET LA REALISATION DES ODD», s'inscrit dans le cadre de l'appui apporté par le PNUD pour la lutte contre la pauvreté à Madagascar, à travers l'amélioration des conditions de réalisation des objectifs de développement du pays, notamment les Objectifs Millénaires pour le Développement (OMD) et les Objectifs de Développement Durable (ODD).

Le programme se base sur le développement et le renforcement des mécanismes liés à la question du financement du développement, et plus précisément la mobilisation et l'utilisation rationnelle des ressources 'publiques' (intérieure et extérieure) pour favoriser l'atteinte des OMD/ODD.

Le présent programme vient en appui à la mise en œuvre des programmes de développement, en l'occurrence le Plan National de Développement (PND) 2015-2019, lequel intègre les OMD/ODD. Il contribue particulièrement à la réalisation des priorités, ainsi qu'au renforcement du cadre de la mise en œuvre du PND, en se focalisant, en particulier, sur la question du financement de ce dernier. Le renforcement de l'efficacité de l'aide au développement constituera un élément important du programme, lequel interviendra dans les activités visant à promouvoir l'appropriation, l'alignement et l'harmonisation de l'aide au développement, à Madagascar.

Les activités inscrites dans le présent programme s'alignent ainsi sur les stratégies et politiques en matière de gestion de finances publiques (politique budgétaire, politiques fiscales, politiques de dépenses, etc.), mais aussi sur les stratégies en matière de coopération financière.

Les activités du programme sont également alignées sur les stratégies globales et la stratégie-pays du PNUD, qui prend en compte les priorités du développement à Madagascar.

Les questions relatives au « genre », à l'environnement, et à la prévention des conflits systématiquement considérées de façon transversale.

Le programme contribuera à la réalisation du produit du programme de pays suivant : Les institutions et les acteurs, au niveau national et local, utilisent des outils et mécanismes facilitant à la fois l'atteinte des OMD/ODD et une aide au développement plus efficace.

Période du Programme :

2015-2019

Domaine de Résultats-clés (Plan Stratégique) :

Cf. Matrice Plan stratégique

Atlas Award ID:

Date de début :

01 janvier 2015

Date de fin:

31 décembre 2015

Modalité d'exécution : NIM

Date du CLAP: 17 décembre 2014

Autres: Budget non financé:

Budget PTA 2014:

406 213 USD

589 363 USD

995 576 USD

995 576 USD

Contribution en nature :

Fonds réguliers :

Ressources totales requises:

Total des ressources allouées 589 363 USD

Accord du partenaire de mise en œuvre :

Signature

Accord du PNUD:

Signature

II – PLAN DE TRAVAIL ANNUEL

nales et sectorielles	33 412	13 360	1547	8 031	387		10 087		- I	
politiques nation	27 309	6.052	928	18 009	2 320	1	1	25 436	5 358	619
e des stratégies et	60 721	19 412	2 475	26 040	2707		10 087	25 436	5 358	619
coordination et de mise en œuvre	société civile,) disposent taires, pour l'atteinte des	71300 local consultant	72500 Publications	75700 Training, Workshops and Conference	74200 audio Visual & print prod cost	71200 International consultant	72200 equipment		71300 local consultant	72500 Publications
nent , de o	arlement, ivi budgé	× ×		4					×	
elopper ppées.	nent, Pa	×						e l'Etat	×	
du dév dévelo _l	vernen	×						rerie de	×	
programmation du développi des OMD/ODD, développées.	opement (Gou grammation, e ODD		Ē	4				ion de la tréso		
S/Produit 1: Capacités nationales et régionales de programmation du développement , de coordination et de mise en œuvre des stratégies et politiques nationales et sectorielles favorables à la croissance inclusive, et à l'atteinte des OMD/ODD, développées.	Résultat d'activités 1.1: Les acteurs du développement (Gouvernement, Parlement, société civile,) disposent des outils et des compétences en matière de programmation, exécution et suivi budgétaires, pour l'atteinte des objectifs de développement, y compris les OMD/ODD	-Appuyer les initiatives visant à redynamiser la pratique du "Budget Programme"	-Développer les outils de programmation budgétaire, notamment les grilles d'allocation de ressources dans le programme d'investissement public (PIP)	-Elaborer les cadres de dépenses de moyen terme (CDMT) global et sectoriels articulés avec les objectifs définis dans les plans nationaux et sectoriels	-Assurer une meilleure information sur le budget et sur le processus budgétaire	-Appuyer les dispositifs spécifiques visant à promouvoir la maîtrise des dépenses publiques, notamment la gestion rationnelle des arriérés et de la masse salariale	-Appuyer le processus de mise en place d'une mercuriale des prix pour les marchés publics	Résultat d'activités 1.2 : Optimisation de la gestion de la trésorerie de l'Etat	Accompagner le renforcement du système de gestion de la dette publique	Accompagner le processus de mise en place du compte unique du Trésor
Produit CPD 3: Les institutions et les acteurs, au niveau national et local, utilisent des outils et mécanismes facilitant à la fois l'atteinte des OMD/ODD	et une aide au développement plus efficace.	indicateur: Disponibilité d'un plan national de développement axé sur les MD/ ODD et tenant compte de la	équitable de la gouvernance environnementale, des changements liés des risques de catastrophe et	cunnauques est usponibles et sa mise en œuvre coordonnée, contrôlée et évaluée. Base de référence : Politique Générale de	l'Etat, Pas de Plan National de Développement Cible : Un plan national de	développement à moyen terme validé, axé sur les OMD / ODD et tenant compte de la prévention des conflits, la protection de l'environnement, la croissance équitable des catastronhes et des riscules	liés au climat est disponible.			



	_ 1		94 022	78 732	309	6 285	960 9	2 601	11 242	3 347	309
5 538	13 534	387	33 362	22 119	309		9	10 933	37 255	3 347	619
5 538	13 534	387	127 384	100 851	619	6 285	960 9	13 534	48 497	6 694	928
75700 Training, Workshops and Conference	71400 Service contract	74200 audio Visual & print prod cost	mment coordination et suivi bjectifs du développement,	71300 local consultant	72500 Publications	75700 Training, Workshops and Conference	72200 Equipement et fourniture	74200 audio Visual & print prod cost	les réformes visant	71300 local consultant	72500 Publications
			de conception et mise en œuvre (nota les orientées vers la réalisation des c	× × × ×					et d'action public-privé pour le suivi et redynamisé.	× × × ×	
Prendre en charge un spécialiste en finances publiques et ODD			Résultat d'activités 1.3: Capacités en matière de conception et mise en œuvre (notamment coordination et suivi de programmes) de politiques financières publiques orientées vers la réalisation des objectifs du développement, en particulier les OMD/ODD, renforcées.	Renforcer les capacités institutionnelles en matière d'analyse des politiques financières publiques et leurs liens avec les objectifs de développement, y compris les OMD/ODD	Renforcer les structures de coordination des réformes inhérentes à la sphère des finances publiques	Accompagner le développement et le déploiement de la plateforme informatique et des applications du Système Intégré de Gestion des Finances Publiques (SIGFP)	Appuyer les processus d'évaluation des performances dans le domaine de la gestion des finances publiques		Résultat d'activité 1.4: Le cadre de concertation et d'action public-privé pour le suivi des réformes visant l'amélioration de l'environnement des affaires, est redynamisé.	Renforcer le cadre institutionnel du dialogue public-privé (DPP)	Mettre en place un cadre stratégique de suivi des réformes visant l'amélioration de l'environnement des affaires

Produits du projet		Parties responsables T1 T2 T					
	Prendre en charge un spécialiste en Pauvreté et emplois			75700 Training, Workshops and Conference	9 057	6 0 1 9	3 038
			1	71400 Service contract	16 241	16 241	Î.
	-			71200 International consultant	15 576	11 029	4 547
	TOTAL S/Produit 1				262 038	123 362	138 676
	S/Produit 2: Capacités de mobilisation des ressources pour financer le plan d'action des ODD, renforcées	pour financer le plan d'action	des ODE), renforcées	8		
	Résultat d'activités 2.1 : Mécanisme et outils de mobilisation des ressources intérieures-(fiscales et non-fiscales), développés et opérationnalisés.	mobilisation des ressources	intérieu	es-(fiscales et non-	79 762	32 981	46 781
	Appuyer les initiatives visant à élargir l'assiette fiscale et le tissu fiscal	× × ×	×	71300 local consultant	37 477	16 734	20 742
	Accompagner les actions de renforcement des capacités de l'Administration fiscale						
	Appuyer le développement d'outils et la mise en place de mécanismes visant à améliorer les opérations fiscales vis-à-vis des usagers			72500 Publications	2 166	928	1237
	Appuyer la réforme du système de détermination des valeurs en douanes			75700 Training, Workshops and Conference	16 998	7 789	9 209
	Appuyer la modernisation du système d'information de la Douane			72200 Equipement et fourniture	10 828	4 718	6 110
	Accompagner le processus de renforcement du système de gestion des risques dans les opérations de dédouanement			71200 Inter consultant	9 482	1	9 482
	Mettre en place et opérationnaliser un nouveau cadre juridique, technique et institutionnel en matière de PPP			71600 travel	2 812	2 812	I
	Résultat d'activité 2.2 : Appui à l'organisation de la table ronde des donateurs (préparation de notes stratégiques, mobilisation des partenariats, etc.) et à la participation des responsables et experts Malgache à l'évènement, effectif.	a table ronde des donateurs à la participation des respon	(prépar sables e	ation de notes et experts Malgache à	34 033	29 100	4 933

Produits du projet		Parties responsables	11 22						
	Réaliser les études spécifiques préalables à la Table Ronde et préparer la documentation qui va servir de référence lors de l'évènement	T T	× ×			71300 local consultant	6 694	6 694	1
	Financer la participation de responsables et experts malgaches à la Table Ronde				17 10	75700 Training, Workshops and Conference	2 363	2 363	,
					15	72500 Publications	309	309	
						71600 Travel	24 667	19 734	4 933,44
	TOTAL S/Produit 2						113 795	62 081	51 714
	S/Produit 3: Capacités en analyse des financements extérieurs du développement et de la coordination des appuis des partenaires au développement, renforcées	ncements extérieu	ırs du dév	eloppe	ment e	t de la coordination des appui	s des partenaires a	u développement, r	enforcées
	Résultat d'activités 3.1: La coordination des interventions des partenaires au développement au niveau central, régional et sectoriel, renforcée.	erventions des pa	ırtenaires	au dé	velopp	ement au niveau central,	492 247	286 424	205 822
	Appropriation :		× ×	×	×				
	-Mettre en place une politique nationale de coopération au développement				7	71300 local consultant	23 032	5 667	17 364,85
	-Mettre en place une cellule technique (actuellement le comité post-Busan) en charge de faciliter la mise en œuvre des recommandations internationales pour l'efficacité de la coopération au développement				K	72500 Publications	2 256	1 019	1237,43
	-Promouvoir l'implication des acteurs du développement en faveur d'une coopération au développement plus efficace				7 6	75700 Training, Workshops and Conference	127 321	28 209	99 111,45
	-Madagascar améliore continuellement ses connaissances et pratiques en matière d'efficacité de la coopération au développement, et contribue aux échanges internationaux sur cette problématique. (1.4)					71600 travel	8 800	i.	8 800,46
	-Promouvoir l'implication des acteurs du développement en faveur d'une coopération au développement plus efficace				V 0	74200 audio Visual & print prod cost	48 000	12 500	35 500,00
	-Madagascar améliore continuellement ses connaissances et pratiques en matière d'efficacité de la coopération au développement, et contribue aux échanges internationaux sur cette problématique. (1.4)				K 0	71200 International consultant	57 838	14 029	43 808,20



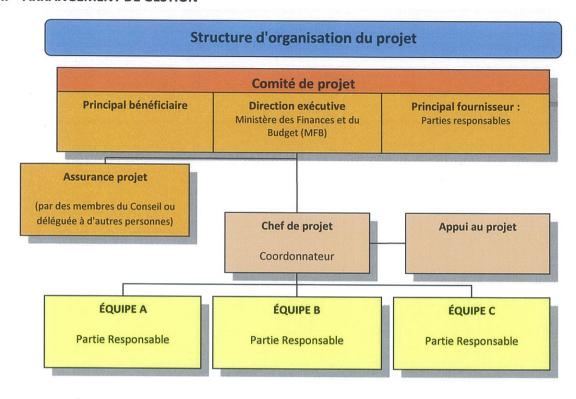
A mobiliser	-						S-Settl			2-39-18	
	225 000										
	225 000										
	61300 Salaries										
	× × ×		× × ×		•		× × ×				
	Alignement :	-Les PTF s'alignent sur les priorités nationales, en fonction de leurs avantages comparatifs.(2.1) -Les systèmes nationaux sont utilisés, autant que possible, dans la gestion de la coopération au développement.(2.2) -Les contenus des formations délivrées et des outils diffusés dans le cadre des programmes soutenus par les partenaires au développement sont alignés sur les contenus officiels(2.3)	Harmonisation:	-Gérer ensemble les risques pouvant fragiliser l'efficacité de la coopération au développement (3.1) Gestion axée sur les résultats:	-Les interventions des Partenaires au développement suivent l'approche de la gestion axée sur les résultats et contribuent à l'atteinte des résultats de la	Les résultats de la mise en œuvre de la politique nationale de coopération au développement sont suivis et évalués.4.2	Responsabilité mutuelle:	-La concertation inclusive autour de la coopération au développement permet l'implication des différents acteurs à un usage optimal des ressources extérieures.5,1	-Promouvoir l'utilisation des informations concernant la coopération au développement par les acteurs du développement et le grand public 5.2	-Les acteurs du développement et le grand public utilisent les informations sur la coopération au développement pour leurs besoins spécifiques. 5,3	-Promouvoir le respect des modalités de l'approche programme dans les interventions des PTF n'utilisant pas l'appui budgétaire (cf.

A mobiliser				1	1	1			1	- 1	1	Е	
		e e	16 011	2 844	619	11 756	793		29 131	8 532	1 237	11 756	7 605
			16 011	2 844	619	11 756	793		29 131	8 532	1 237	11 756	7 605
				71300 local consultant	72500 Publications	71200 Inter consultant	75700 Training, Workshops and Conference			71300 local consultant	72500 Publications	71200 Inter consultant	75700 Training, Workshops and Conference
									×		•		
						×	74		× ×				
F								1	×				
		,		ø									
	définition OCDE).	-Promouvoir l'approche de gestion axée sur les résultats dans les interventions des Partenaires au développement tout en assurant l'alignement sur les résultats de la stratégie nationale de développement -Assurer le suivi et évaluation des résultats de la mise en œuvre de la politique nationale de coopération au développement -Promouvoir la concertation inclusive autour de la coopération au développement en vue de l'implication des différents acteurs à un usage optimal des ressources extérieures Prendre en charge un expert international en coordination de la coopération pour le développement	Résultat d'activités 3.2: Réalisation de l'enquête (OCDE - PNUD) 2015 du suivi du	Partenariat Mondiai (busan)					Résultat d'activités 3.3: Développement d'outils et production de notes analytiques sur l'état actuel et les perspectives de la coopération au développement.				

Produits du projet									
	TOTAL S/Produit 3						537 388	331 566	205 822
(A	S/Produit 4: Programme bien géré							•	
	Résultat d'activité 4.1: Le programme dispose des compétences et des matériels nécessaires pour assurer la gestion efficace des ressources et l'atteinte des résultats.	es compétences e résultats.	et des n	natérie	ls néce	essaires pour assurer la	54 354	54 354	1
	Prendre en charge le coordonnateur du projet		×	×	×	71400 Service Contract	38 347	38 347	
	Prendre en charge un AAF et 2 chauffeurs		×	× ×	×	72200 Equipement et fourniture	12 140	12 140	ı
	Acquérir les matériels et fournitures pour le fonctionnement du programme		×	×	×	73100 Utilities	3 867	3 867	1
	Résultat d'activité 4.2: Les procédures et les principes de gestion des projets sont respectés à tous les niveaux.	cipes de gestion	des pro	jets so	ont res	pectés à tous les niveaux.	28 000	18 000	10 000
	Mettre en œuvre le plan de suivi et d'encadrement dans le cadre de l'application de la HACT		×	× ×	×	75700 Training, Workshops and Conference	28 000	18 000	10 000,00
	TOTAL S/Produit 4						82 354	72 354	10 000

	2
0,000	79
	40
-	
	~
000	36
0	SS
	4)
,	9
-	1955/
5	795
•	- 1
. 4.	3
N.	H
L	5
	AL
t	5
ŀ	į

III - ARRANGEMENT DE GESTION



- 3.1. Le partenaire de mise en œuvre est le ministère en charge de l'Economie et de la planification. Il est responsable et redevable de la mise en œuvre du projet, la réalisation des produits attendus du projet, et l'utilisation efficace des ressources allouées au projet.
- 3.2. La partie responsable est une entité choisie pour agir au nom du Partenaire de mise en œuvre afin de tirer profit de leurs compétences spécialisées, d'atténuer les risques et de diminuer les lourdeurs administratives, sur la base d'un document ou contrat écrit lui permettant d'acheter des biens ou fournir des services financés sur le budget du projet,

Toutes les parties responsables sont directement redevables devant le partenaire de mise en œuvre en conformité avec les termes de leur accord ou du contrat signés entre les deux parties.

- 3.3. Le Comité de Projet est la principale instance décisionnelle du projet, en charge des orientations du projet et de la validation de ses résultats. Il comprend les fonctions suivantes :
 - L'Exécutif, qui préside le Comité de projet, est désigné par le Ministère en charge de l'Economie et de la Planification. Il a la responsabilité de l'utilisation efficace des ressources du PNUD allouées au projet et de l'obtention des résultats (Cf. Réglementation Financière 27.01). Le Directeur National, sous l'autorité du partenaire de mise en œuvre, est l'ordonnateur sur le budget du projet. Il approuve les demandes de services (réquisitions) et les demandes de paiement.



 Le Partenaire de développement ou Fournisseur principal représente les intérêts des parties qui financent et / ou fournissent de l'expertise technique pour le projet. La fonction du fournisseur principal au sein du Comité est de fournir des orientations concernant la faisabilité technique et financière du projet. Le fournisseur principal est donc constitué par les structures censées réaliser les produits du projet.

A ce titre, il comprendra les représentants du partenaire de mise en œuvre, des parties responsables, des ministères sectoriels concernés, du PNUD et d'autres donateurs et agences spécialisées éventuels.

- Les Représentants des bénéficiaires ou Bénéficiaires principaux représentent les intérêts des bénéficiaires du programme/projet. Ils ont pour fonction principale d'assurer au sein du comité de pilotage la réalisation des résultats du projet dans la perspective des bénéficiaires du projet. Leur rôle est de défendre les intérêts de tous ceux qui vont bénéficier du projet, ou ceux pour lesquels les livrables résultant des activités permettront d'atteindre des cibles spécifiques. Les bénéficiaires principaux suivent l'avancement du projet conformément aux cibles fixés et aux critères de qualité.

Cette fonction est assurée par les communautés, les communes, les régions, les structures d'appui à l'entrepreneuriat et à la promotion des opportunités d'emploi et de revenu.

- L'Assurance de projet est le rôle de tous les membres du Comité de projet, mais elle peut être déléguée. Elle appuie le comité en assurant une fonction objective et indépendante de surveillance et de suivi sur le projet. Ce rôle s'assure que les principales étapes du projet sont mises en œuvre et complétées.

Pour le PNUD, l'assurance du projet revient au Chargé de Programme lutte contre la pauvreté.

3.4. Le gestionnaire de projet est le Coordonnateur du Programme. Il est responsable de la mise en œuvre quotidienne du projet, au nom du partenaire de mise en œuvre, et dans les limites accordées par le Comité de projet. La principale responsabilité du gestionnaire de projet est de s'assurer que le projet délivre les produits spécifiés dans le document de projet selon les normes de qualités requises et en respectant les contraintes de temps et de coût.

Le gestionnaire de projet est le certificateur sur le budget du projet.

Le Directeur National, son suppléant et le Coordonnateur de Programme assurent conjointement la réalisation des activités opérationnelles aussi bien au niveau central qu'au niveau décentralisé et sont co-responsables de la qualité des résultats du projet. Ils sont redevables de l'utilisation efficiente et efficace des ressources, ainsi que de l'utilisation rationnelle des biens et équipements acquis dans le cadre de ce projet, dans le respect des procédures en vigueur.

- 3.5. Le Directeur National et le Coordonnateur de Programme sont assistés par une unité technique et une unité administrative.
 - L'unité technique est composée par des spécialistes des thématiques du Programme.



 L'unité administrative et financière est composée par des assistants administratifs / financiers et des chauffeurs. Cette unité a la responsabilité de veiller à l'observance des procédures administratives et financières applicables.

Par ailleurs, le Directeur National de Programme doit procéder à la nomination de son suppléant.

3.6. Les remises d'espèces aux Partenaires de mise en œuvre se feront selon les dispositions du CPAP contenues dans les alinéas 6.4 à 6.9.

Des formations seront organisées, selon les besoins, en vue du renforcement des capacités de l'équipe de mise en œuvre.

3.7. Afin d'assurer une gestion financière saine des ressources du projet, les dispositions des paragraphes 7.1 et 7.5 du CPAP s'appliqueront.

VI - CADRE DE SUIVI ET EVALUATION

Vis à vis des dispositions mentionnées dans le CPAP, le mécanisme de suivi et d'évaluation est entrepris conformément à la matrice des résultats de l'UNDAF ainsi qu'au plan de suivi et d'évaluation du programme. L'objectif étant de veiller à une utilisation efficace des ressources du programme ainsi qu'à la redevabilité, la transparence et l'intégrité. Le partenaire de mise en œuvre présentera des rapports de progrès trimestriels sur les réalisations et les résultats du projet, les risques, les problèmes rencontrés lors de l'exécution du projet ainsi que l'utilisation des ressources comme il en a été convenu dans le PTA, conformément aux dispositions et du PNUD en la matière.

Sur une base trimestrielle:

- Une évaluation de la qualité enregistrera les progrès réalisés vers l'atteinte des résultats clés, basée sur les critères de qualité et les méthodes consignées dans le tableau de gestion de la qualité;
- Un journal des problèmes sera activé dans Atlas et mis à jour par le chef de projet afin de faciliter le suivi et la résolution de problèmes potentiels ou des demandes de modification;
- > Un journal des risques fondé sur une analyse initiale des risques (voir journal des risques en annexe) sera activé dans Atlas et régulièrement mis à jour en fonction des facteurs de l'environnement externe qui pourraient affecter la réalisation du projet;
- Un rapport trimestriel d'avancement fondé sur les informations susmentionnées enregistrées dans Atlas sera soumis par le chef de projet au Comité de projet par le biais de l'assurance projet. Ce rapport suivra le format de rapport standard disponible dans l'Executive Snapshot;
- Un journal des enseignements sera activé et régulièrement mis à jour pour assurer l'apprentissage et l'adaptation continus au sein de l'organisation et faciliter la préparation du rapport sur les enseignements à la fin du projet;
- Un plan de suivi du calendrier sera activé dans Atlas et mis à jour afin de suivre les actions/événements clés en matière de gestion.

Annuellement:

Visites du projet : Des représentants du PNUD et du gouvernement devraient visiter le projet au moins une fois par an. Les visites de terrain servent à valider les résultats, plus particulièrement ceux obtenus au cours de la période précédant la visite. Si entreprise pendant la dernière partie de l'année d'exercice, la visite de terrain devrait fournir les



dernières informations relatives à l'avancement du projet vis à vis du rapport annuel. Chaque visite de terrain devrait être suivie de l'élaboration d'un bref document faisant office de rapport qui sera déposé au plus tard une semaine après le retour au bureau ;

- Rapport d'examen annuel: Un rapport d'examen annuel sera rédigé par le chef de projet et transmis au Comité de projet et au Comité des résultats. Le rapport d'examen annuel devra au minimum contenir le format type du rapport trimestriel d'activité d'Atlas, couvrant toute l'année, ainsi que des informations à jour sur chacun des éléments mentionnés du rapport trimestriel ainsi qu'une synthèse des résultats obtenus par rapport aux cibles prédéfinies au niveau des produits.
- Examen annuel du projet: Sur la base du rapport ci-dessus, le projet fera l'objet d'un examen annuel durant le quatrième trimestre de l'année ou juste après, afin d'analyser la performance du projet et valider le plan de travail annuel pour l'année suivante. Durant la dernière année, cet examen se fera sous forme d'évaluation finale. Cet examen est mené par le Comité de projet et peut impliquer d'autres parties prenantes si besoin. Il portera sur les progrès réalisés vers l'obtention des produits escomptés et veillera à ce que ces derniers restent cohérents avec les résultats appropriés.

V - CADRE LEGAL

Le Plan de travail annuel, qui, avec le CPAP signé par le Gouvernement et le PNUD, constituent un Document de Projet tel que défini dans l'Accord de Base Type en matière d'Assistance (SBAA). Par ailleurs, toutes les dispositions du CPAP sont applicables à ce document.

En accord avec l'article III de l'Accord de Base Type en matière d'Assistance (SBAA), la responsabilité de la sûreté et de la sécurité du partenaire de mise en œuvre, de son personnel et de ses biens, ainsi que des biens du PNUD placés sous la garde des Partenaires de mise en œuvre, incombe aux Partenaires de mise en œuvre.

Le Partenaire de mise en œuvre devra :

- a) Mettre en place un plan de sécurité approprié et le maintenir, en prenant en considération la situation de la sécurité dans le pays de mise en œuvre du projet ;
- b) Assumer tous les risques et responsabilités liés à la sécurité du Partenaire de mise en œuvre et la pleine exécution du plan de sécurité.

Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place, et d'en proposer des modifications si nécessaire. Le fait de ne pas mettre en œuvre et de tenir un plan de sécurité approprié tel qu'il est requis ci-après sera considéré comme une violation de cet accord.

Les Partenaires de mise en œuvre s'engage à entreprendre tous les efforts raisonnables pour veiller à ce qu'aucun des fonds reçus en vertu de ce Document de Projet ne soit utilisé pour soutenir des personnes ou des entités associées au terrorisme et que les bénéficiaires des sommes éventuellement fournies par le PNUD ci-dessous n'apparaissent pas sur La liste tenue par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999). La liste est accessible au http://www.un.org/Docs/sc/committees/1267/1267ListEng.htm.

Cette disposition doit être incluse dans tous les contrats de sous-traitance ou les sous-accords conclus dans le cadre de ce Document de Projet.

